

Objet : Création d'un service commun entre la Communauté de Communes Brame Benaize et la Commune d'Arnac-La-Poste

1. Le Conseil Municipal a décidé à la majorité :
 - De donner son accord à la création d'un service commun « Prévention et sécurité »,
 - D'approuver le projet de convention de création du service commun « Prévention et sécurité » entre la Commune d'Arnac-La-Poste et la Communauté de Communes Brame Benaize.

Objet : Débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

1. Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD :
 - Orientation n° 1 : un bourg polarisant et de proximité (Impulser une dynamique démographique, Dynamiser le centre-bourg, Préserver le cadre de vie du centre-bourg) ;
 - Orientation n° 2 : des hameaux dynamiques (Allier préservation du paysage et vie dans les hameaux, Préserver l'agriculture, principale activité économique de la commune) ;
 - Orientation n° 3 : une commune préservée (Protéger les éléments identitaires de l'environnement naturel, paysager et patrimonial de la commune, Favoriser les initiatives s'inscrivant dans une démarche de durabilité, Développer l'activité touristique).

Objet : Echange parcellaire entre la commune et la propriété de Neuville

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'approuver l'échange parcellaire sans soulte (La commune deviendra propriétaire des nouvelles parcelles cadastrées E 1489 et E 1492 et la propriété de Neuville deviendra propriétaires des parcelles cadastrées E 1490 et E 1491),
2. De confier la réalisation des actes relatifs à cet échange à Maître BRUOT-LEDAY, notaire à ST SULPICE-LES-FEUILLES,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette régularisation parcellaire,
4. De prendre en charge toutes les dépenses s'y afférent (frais de géomètre et de notaire).

Objet : Remboursement entre budgets rattachés

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à mandater chaque année le remboursement du salaire du conducteur de bus, du budget « Transports Scolaires » au budget « Commune ».

Objet : Entretien de l'alarme de protection du trésor de l'église – demande de subvention, estimation de la dépense et plan de financement

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le financement, soit subvention de l'Etat (50 % du HT : 361,67 €) et fonds libre de la commune (506,33 €).
2. Il sollicite l'aide financière du ministère de la culture et de la communication à hauteur de 50 % du montant hors taxe de l'opération.

Objet : Bail professionnel pour la location du cabinet médical et fixation du montant du dépôt de garantie

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité :

1. D'autoriser le Maire à faire établir un bail professionnel devant le notaire,
2. De maintenir les décisions du 11 novembre 2015, à savoir de consentir à une mise à disposition gratuite du cabinet médical pour une période de 12 mois à compter du 9 septembre 2015 et de fixer le montant du loyer à 250 euros/mois,
3. De fixer le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer, soit 250 euros,
4. D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette location.

Objet : Détermination du taux de promotion au titre de l'avancement au grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe – Création de l'emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe – Suppression de l'emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe et modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2016

1. Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer à 100 % le taux de promotion du grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps complet, de créer un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2016, de supprimer un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet (non pourvu) au 1^{er} septembre 2016,
2. Ils approuvent le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} septembre 2016.

Objet : Création d'une Maison de Services au Public

1. Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable à la mise à disposition des locaux de La Poste pour la création à Arnac d'une Maison de Services au Public en partenariat avec la commune et différents opérateurs publics et privés.

Objet : Acceptation de devis de travaux au secrétariat de mairie - Climatisation des bureaux et installation d'onduleurs dans les bureaux

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer les deux devis de l'entreprise Stéphane LARRAUD, l'un de 3 788,41 € HT soit 4 546,09 € TTC et l'autre de 306,40 € HT soit 367,68 € TTC pour climatiser les bureaux.
2. Le Maire est autorisé à mandater ces dépenses à l'article 2131 en section d'investissement du budget communal.

Objet : Motion portant sur l'annonce d'une éventuelle suppression d'un poste d'enseignant à l'école

1. Le Conseil Municipal demande instamment à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, de ne prévoir la suppression que d'un demi poste d'enseignant à l'école primaire d'Arnac-La-Poste à la rentrée 2016 (permettant ainsi une meilleure gestion pédagogique de la classe GS-CP le matin).
2. Il soutient les actions menées par les parents d'élèves d'Arnac-La-Poste et la population pour la prise en compte de la demande précitée.
3. Il rappelle les efforts accomplis par la municipalité dans ses domaines de compétences (construction d'un restaurant scolaire ; aménagement de salles spécialisées ; isolation thermique des locaux par le changement des huisseries, le renouvellement de la chaudière et l'isolation des combles ; mise à disposition de personnels communaux ...).

Fait à Arnac-La-Poste, le 10 février 2016

Le Maire,

Mariane DEVERINES